



Fiche technique randonnée 3 jours - Mini raid -

Durée : 3 jours, 2 nuit Départ dans la matinée
Retour au plus tard 18h00

Public : A partir de 5 ans

Hébergement : Refuge, tipi

Portage : Ânes bâtés de randonnée

Encadrement : Liberté (vous et votre âne)

Tarifs : location 1 âne 3 jours : 140 €
âne supplémentaire : 45 € / jour

Refuge ½ pension	Dortoir		Chambre		Pique nique	douches
	adulte	enfant	adulte	enfant		
La Balme	39	5 /12ans : 30	Chambre 4 ou 6 places : 50	Chambre 4 ou 6 places : 5 /12ans : 39	8	oui
Roselette	48	- 5 ans : -50 % 5 à 12ans : -30%	Tipi 5 places Roulotte : 2 pl idem dortoir	Tipi 5 places Roulotte 2 pl idem dortoir	11	Oui

Réservation : Nous nous occupons des réservations
La location d'âne(s) est à régler le jour de votre départ à ânes et mômes
Les ½ pensions sont à régler directement auprès des gardiens de refuges chaque soir

Les chiens ne sont pas acceptés dans les hébergements. Ils dorment dehors, comme les ânes...

Itinéraire :

Jour 1 : Les Contamines / refuge de la Balme
Dénivelée : + 531m 3h00 de marche
montée par la voie romaine, visite des gorges du Bon Nant, entrée de la réserve naturelle des Contamines, Nant Borrand, alpage de la Rollaz, long plat de La Balme...
Nuit au refuge de la Balme, 1706m rendez vous des randonneurs du tour du Mont- blanc

Jour 2 : Refuge de la Balme / Chalet la Roselette
Dénivelée : + 444m / - 279m 4h00 de marche
montée en direction du col de la fenêtre par le sentier du tour du pays du mont-blanc, traversée de l'alpage des prés en compagnie des marmottes, direction la Chenalettaz et la Buche Croisée, remontée au chalet de la Roselette. Nuit sous tipi, 1871m face au Mont-blanc

Jour 3 : Chalet la Roselette / les Contamines
Dénivelée : + 184m / - 880m 5h00 de marche
montée au col du Joly, 2000m, par le sentier du tour du Beaufortain, lac de Roselette, panorama 360°, le monument puis traversée en balcon sur les flans du Mont Joly face au massif du Mont-blanc, descente par Colombaz. Retour au point de départ

Orientation : Tous les sentiers du Val Montjoie sont balisés, nous vous conseillons tout de même de vous munir d'une carte topographique

IGN top 25 St Gervais massif du Mont_Blanc n° 3531 ET, pour la rive droite du Val Montjoie

IGN top 25 Megève col des Aravis n° 3531 OT, pour la rive gauche du Val Montjoie

Carte des sentiers de randonnée des Contamines (office de tourisme)

Liste matériel :_Le temps change vite en montagne il faut se protéger :

Du soleil : couvre-chef, lunette, crème...

Du froid : pull, polaire...

Du vent : coupe vent

De la pluie : veste technique, cape de pluie...

Des bobos : trousse à pharmacie (désinfectant, pansements, coups et traumatismes...)

Chaussures de randonnée... tige montante et à semelle crantée

Gourde (pleine) 1L/personne

Affaire perso : jumelles, appareil photo, carte, moyen de communication, chéquier (certains refuges n'acceptent pas les cartes bancaires)

Vous allez dormir en refuge, prévoyez :

Une tenue complète de rechange

Une paire de chaussure légère (basquette, sandales tongues...)

Une trousse de toilette ultra légère ! Des douches sont à votre disposition

Dispositifs de défense habituels contre les risques existants de ronflements

Les lits sont équipés de couvertures ou couettes, prévoyez un drap-sac

Portage :

Pour le bien être de nos ânes nous limitons la charge à 40 kg par âne.

Nous fournissons un sac étanche par personne adapté au bât de l'âne, vous y mettez vos affaires de rechanges, charge limitée à 8 kg par sac et pesés avant chaque départ.

Vous porterez dans votre sac à dos perso vos affaires utiles pour la journée ainsi que votre pique nique

Le jour

du départ :

A l'heure ! Prise de connaissance avec votre âne, pansage de l'animal battage et chargement, les bons conseils pour randonner avec un âne, règles élémentaires de sécurité, itinéraire et c'est parti !

Lieu

de départ :

Parc de loisirs des Contamines Montjoie

Traverser le village des Contamines tout droit en direction de Notre Dame de la Gorge

Parking du foyer de ski fond PARC NORDIC

Au fond du parking accès piétons

200m à droite le parc des ânes

Assurance :

Article 1385 du code civil : Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré

Nos ânes assurés en responsabilité civile sont identifiés, pucés et à jour de vaccination

